

Règlement du concours d'entrée en 1^{re} année

Session 2018

Le concours d'entrée en 1^{re} année comporte deux épreuves d'admissibilité sur dossiers : un dossier de création réalisé à domicile et un dossier de travaux personnels.

En cas d'admissibilité, les candidats se soumettent à trois épreuves d'admission : une épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image, une épreuve de création sur table et un entretien avec le jury.

A l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission, les résultats sont diffusés sur le site internet de l'École www.ensad.fr , sur le portail concours <https://concours.ensad.fr/> et affichés sur place.

Conditions pour concourir

Pour se présenter, les candidats doivent être âgés de 25 ans maximum au 31 décembre 2018 et être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent.

Les candidats lycéens inscrits en classe de terminale doivent impérativement fournir un certificat de scolarité. En cas de succès au concours d'entrée, l'admission définitive est conditionnée par l'obtention du baccalauréat (toutes séries confondues) ou d'un diplôme équivalent.

Si les candidats ne remplissent pas l'une de ces conditions, des dérogations peuvent être accordées par le directeur de l'École, sur demande et pour motif exceptionnel dûment justifié. La demande de dérogation doit être impérativement formulée avant le 2 février 2018.

Les candidats à l'entrée à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs doivent impérativement choisir une seule voie d'accès : 1^{re} année, 2^e année ou 4^e année. Ils ne peuvent se présenter que trois fois au concours, quelle que soit la voie.

Candidats étrangers

Les candidats de nationalité étrangère sont soumis au régime général du concours.

Les candidats titulaires de diplôme(s) étranger(s) et résidant hors de France doivent impérativement fournir :

- une copie du diplôme traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté,
- une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine.

La note de présentation et la lettre de motivation pour l'admissibilité ainsi que l'épreuve écrite d'admission peuvent être rédigées en anglais (cf. modalités d'inscription).

Une connaissance de la langue française est requise pour les épreuves, notamment pour l'entretien avec le jury d'admission.

Modalités d'inscription

Préinscription administrative en ligne

Les candidats au concours d'entrée à l'EnsAD doivent constituer leur dossier administratif de candidature en ligne sur le portail <https://concours.ensad.fr/> à partir du 12 janvier 2018 à 9h00.

Après connexion sur le portail, un numéro de candidat leur sera attribué et ils pourront se connecter à leur espace personnel pour compléter leur candidature et suivre l'avancée de leur démarche à tout moment.

La demande d'inscription au concours sera validée par le paiement en ligne des droits de participation aux épreuves.

La fin des inscriptions est fixée au 5 février 2018 à 16h00.

Droits d'inscription

La demande d'inscription au concours est validée par le paiement en ligne des droits de participation aux épreuves (procédure en ligne sécurisée).

Le montant est fixé chaque année par arrêté et s'élève à 52 € pour l'année 2018.

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire 2017-2018 sont exemptés des droits d'inscription (fournir obligatoirement l'intégralité des documents de la notification de bourse).

Ni mandat-carte à domicile ni paiement en espèces ne sont acceptés. Si le paiement est effectué par virement bancaire, les frais sont à la charge du candidat, condition sine qua non de prise en compte de son inscription.

En cas de désistement, le versement des droits d'inscription reste acquis à l'École.

Justificatifs à téléverser

- la carte d'identité ou le passeport en cours de validité,
- candidats boursiers : intégralité des documents de notification de bourse sur critères sociaux attribuée par un organisme national (année scolaire 2017-2018),
- candidats mineurs : une autorisation des parents ou tuteurs légaux à participer au concours,
- la demande d'aménagement pour les candidats handicapés,
- le cas échéant, la demande de dérogation d'âge ou de diplôme,
- la copie du baccalauréat ou du diplôme équivalent ou le cas échéant, un certificat de scolarité de terminale,
- candidats étrangers : une copie du diplôme traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté et une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine.

L'inscription ne devient définitive qu'après validation par l'École de la fiche d'inscription dûment renseignée et complétée de toutes les pièces justificatives demandées, sous format électronique.

Chaque candidat dont l'inscription est validée reçoit un courriel de l'École.

Obligations du candidat

Le candidat doit se présenter aux épreuves du concours au moins 30 minutes avant l'horaire de passage indiqué sur la convocation, muni obligatoirement de sa propre convocation et de sa pièce d'identité originale (version papier obligatoire) en cours de validité portant une photographie récente.

Aucune demande de changement de date et/ou d'horaire ne pourra être accordée.

Le candidat qui n'a pas reçu de convocation dans son espace personnel, huit jours avant le déroulement de l'épreuve, est invité à prendre contact avec le Pôle concours de l'EnsAD (inscription.concours@ensad.fr).

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dès l'entrée sur les lieux des épreuves. Toute fraude ou tentative de fraude pendant les épreuves entraîne l'exclusion du candidat au concours.

Jurys

L'épreuve de création à domicile et le dossier de travaux personnels sont corrigés par un jury composé de deux enseignants désignés par le directeur de l'École.

L'épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image est corrigée par les enseignants du collège « Histoire, Théorie, Critique ».

L'entretien oral d'admission est mené par un jury constitué de trois enseignants de l'EnsAD désignés par le directeur de l'École.

Jury plénier d'admissibilité et d'admission

La composition du jury plénier est fixée chaque année par le directeur de l'École. Le jury est composé du directeur de l'EnsAD, le directeur des études et de la recherche, le-la vice président-te, le rapporteur, trois enseignants, la responsable du concours et son adjointe.

Le jury plénier établit la liste des candidats admissibles et admis. Une liste complémentaire est établie par ordre de mérite en fin d'admission.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'École.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Au titre de la session 2018, le nombre de candidats admis pour l'entrée à l'EnsAD en 1^{re} année sera compris entre 70 et 90.

Admissibilité : deux épreuves

Le dossier de candidature pour l'admissibilité comprend l'épreuve de création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels. Les réalisations pour chacune de ces deux épreuves doivent être rassemblées sous plis séparés puis joints ensemble dans un même envoi.

Épreuve de création réalisée à domicile

Coefficient 1

Le sujet de cette épreuve est mis en ligne à 14h00 le 16 février 2018 sur le portail <https://concours.ensad.fr/> et sur le site www.ensad.fr
Le sujet est également affiché à l'École.

Les candidats peuvent traiter le sujet avec la ou les techniques de leur choix, aussi bien en deux dimensions qu'en volume (restitution uniquement photographique pour les volumes).

Le dossier complet doit comporter exactement 6 planches d'une épaisseur de 1cm maximum pour chaque planche, recto seul (photos, impressions, dessins, collages...), numérotées au dos EC1, EC2, EC3, EC4, EC5 et EC6, sans excéder le format A3 (29.7 X 42 cm).

Les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat doivent impérativement figurer sur chaque planche de l'épreuve.
Aucun élément sous forme de données numériques ne peut être accepté.

Les candidats doivent joindre au dossier un descriptif du projet d'une demi-page maximum, non manuscrite, expliquant le choix et le traitement du sujet, ainsi qu'une lettre de motivation pour l'EnsAD (une demi-page maximum).

La possibilité de rédiger ces documents en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

Le non-respect des contraintes de format est éliminatoire.

Le candidat est évalué sur la qualité et la pertinence de son dossier, selon les critères suivants :

- réflexion et conception,
- imagination et originalité,
- adéquation du choix des moyens d'expression,
- qualité de la présentation.

Le dossier demandé pour cette épreuve doit être envoyé ou remis sur place sous pli cacheté portant la mention « Épreuve de création réalisée à domicile ».

Le numéro d'inscription du candidat doit être reporté sur ce pli ainsi que sur tous les documents de l'épreuve.

Le dossier de l'épreuve de création n'est pas retourné au candidat.

Dossier de travaux personnels

Coefficient 1

L'ensemble des travaux présentés doit être composé de 8 planches minimum et 12 planches maximum recto seul (photos, impressions, dessins, collages...), numérotées au dos TP1, TP2, TP3 ... et regroupées en un seul dossier ne dépassant pas le format A3 (29.7 X 42 cm).
Une légende explicative des éléments représentés peut éventuellement figurer au dos de chaque planche.

Le non-respect des contraintes techniques est éliminatoire.

Les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat doivent impérativement figurer sur chaque planche de l'épreuve.

Le dossier de travaux personnels du candidat est évalué selon les critères suivants :

- qualités plastiques,
- maîtrise des outils,
- singularité.

Le dossier de travaux personnels doit être envoyé ou remis sur place sous pli cacheté portant la mention « Dossier de travaux personnels ».

Le numéro d'inscription du candidat doit être reporté sur ce pli ainsi que sur tous les documents de l'épreuve.

Le dossier de travaux personnels n'est pas retourné au candidat.
Il devra être composé exclusivement de reproductions.

Seuls les candidats déclarés admissibles prennent part aux épreuves d'admission.

Admission: trois épreuves

Épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image

Coefficient 2

Le candidat choisit une image parmi les deux proposées et rédige un texte de deux pages maximum. La possibilité de le rédiger en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

L'évaluation de cette épreuve tient compte de :

- la qualité et la clarté de l'analyse descriptive,
- la capacité du candidat à dégager différents enjeux de l'image,
- l'originalité de l'argumentation.

Durée de l'épreuve : 1h30

Date et lieu de l'épreuve : le 12 avril 2018

Espace Chevreul

97-109 Avenue de la Liberté

92000 Nanterre

Épreuve de création sur table

Coefficient 3

Le candidat répond à un sujet donné, par une création libre utilisant différents modes d'expression.

La réponse du candidat est évaluée sur la qualité et la pertinence des critères suivants :

- réflexion et conception,
- imagination et originalité,
- adéquation des moyens d'expression,
- qualité de la présentation.

Durée de l'épreuve : 2h30

Date et lieu de l'épreuve : le 12 avril 2018

Espace Chevreul

97-109 Avenue de la Liberté

92000 Nanterre

Le matériel à utiliser est précisé dans la convocation adressée au candidat.

Entretien avec le jury

Coefficient 3

Discussion ouverte à partir de :

- l'épreuve de création sur table,
- l'épreuve de création à domicile,
- le dossier artistique personnel que le candidat peut enrichir, pour cet oral, par de nouveaux éléments, en particulier des originaux (tous les mediums sont acceptés).

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Dates et lieu de l'épreuve : les 16, 17, 18 et 19 avril 2018

à l'EnsAD

31, rue d'Ulm

75240 Paris cedex 05

Calendrier du concours - modalités de dépôt des épreuves Session 2018

Inscriptions

<https://concours.ensad.fr/>

Vendredi 12 janvier 2018	Préinscriptions administratives sur internet. Ouverture à 9h00
Lundi 5 février 2018	Clôture des préinscriptions administratives sur internet jusqu'à 16h00
Vendredi 9 février 2018	Validation des inscriptions par le Pôle concours de l'EnsAD

Épreuves d'admissibilité

<https://concours.ensad.fr/>

www.ensad.fr

Affichage à l'École

Vendredi 16 février 2018	Mise en ligne du sujet de l'épreuve de création réalisée à domicile à 14h00
Mardi 20 février 2018	Rendus des épreuves d'admissibilité
Vendredi 23 mars 2018	Résultats de l'admissibilité

Modalités de dépôt des épreuves d'admissibilité

Envoi postal par courrier ou par colissimo en livraison sans signature, au plus tard le mardi 20 février 2018 (cachet de la poste faisant foi). Inscrire au verso, **en lettres capitales**, les nom, prénom, numéro d'inscription et adresse du candidat : **École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs - Pôle concours, Concours 1^{re} année, 31, rue d'Ulm, 75240 Paris Cedex 05**

ou dépôt sur place auprès du personnel de l'École exclusivement le 20 février 2018 de 13h00 à 19h00 (fermeture des portes à 18h30) dans la Rotonde, à l'EnsAD, 31 rue d'Ulm Paris 5^e.

(RER B Luxembourg, Métro Ligne 7 arrêt Place Monge, Ligne 10 arrêt Cardinal-Lemoine, Bus 21 ou 27 arrêt Feuillantines, Bus 47: arrêt Monge, Bus 38 : arrêt Auguste-Comte)

Attention : Les envois en recommandé, les dossiers incomplets, hors format, hors délai ainsi que ceux dont la réception par l'École entraîne des frais, sont systématiquement rejetés.

Épreuves d'admission

<https://concours.ensad.fr/>

www.ensad.fr

Affichage à l'École

- Espace Chevreul, 97-109 Avenue de la Liberté, 92000 Nanterre
(RER A Nanterre Préfecture, Bus 158, 159, 304 et 305)

Jeudi 12 avril 2018	Épreuve écrite d'analyse et de réflexion 10h30-12h00, convocation à 10h00
Jeudi 12 avril 2018	Épreuve de création sur table 14h00-16h30, convocation à 13h30

- École Nationale Supérieure des Arts 31, rue d'Ulm, 75240 Paris Cedex 05

Lundi 16, mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 avril 2018 Entretiens avec le jury 9h00-19h00

Résultats de l'admission lundi 7 mai 2018